

# INFORMATION JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

**Attestation du Directeur Général**  
Page 270

**Renseignements de caractère général**  
Page 271

**Fédération du CMNE : Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2019**  
Page 273

**Caisse Fédérale du CMNE : Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2019**  
Page 273

**Table de concordance**  
Page 278

**Coordonnées des Sociétés du Groupe en 2018**  
Page 280

# Attestation du Directeur Général

## Attestation du responsable de la publication du rapport annuel

*J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.*

Fait à Lille, le 19 avril 2019



Éric Charpentier  
Directeur Général

# Renseignements de caractère général

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est une Société Anonyme Coopérative de Crédit à capital variable, dont le siège social est à Lille, 4 Place Richebé. Elle est régie par la Loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés à capital variable, la Loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et la Loi bancaire du 24 janvier 1984 (intégrée dans le Code Monétaire et Financier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001).

La durée de la Caisse Fédérale est fixée à 99 années, à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés dont le numéro est : RCS Lille Métropole 320 342 264.

Le Crédit Mutuel Nord Europe existe dans sa configuration actuelle depuis les regroupements intervenus en 1993 et 1994 entre trois Caisses Fédérales de Crédit Mutuel : Nord, Artois-Picardie et Champagne-Ardenne.

Les documents juridiques relatifs au Crédit Mutuel Nord Europe peuvent être consultés au siège social de la société, 4 Place Richebé 59000 Lille.

## Concernant la société

### Objet social

La Caisse Fédérale a pour but de gérer les intérêts communs des Caisses affiliées et de leurs sociétaires.

Elle a notamment pour objet :

- ▶ D'accepter des dépôts de fonds de toutes personnes morales, en particulier des Caisses affiliées et, à titre exceptionnel et sur accord du Conseil d'administration, de personnes physiques. Elle assure également tous recouvrements et paiements pour le compte de ses déposants ;
- ▶ D'établir entre les Caisses affiliées, un mécanisme de compensation ;
- ▶ De faire aux Caisses affiliées des avances avec ou sans affectation spéciale ;
- ▶ De faire des emplois de trésorerie ou d'épargne ;
- ▶ De se procurer les capitaux par emprunts, avances, escomptes ou émission d'emprunts obligataires, ainsi que par tout moyen autorisé par la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et les textes subséquents ;
- ▶ De prendre toute participation dans toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ;
- ▶ De déterminer et de mettre en œuvre la méthodologie et les critères nécessaires au respect des règles de supervision françaises et européennes ;
- ▶ De mettre en place et d'assurer le suivi d'une politique des risques.

Et plus généralement, d'effectuer, tant pour son propre compte que pour le compte de ses Caisses affiliées, toutes opérations conformément à son statut d'établissement de crédit, tous services d'investissement, toutes activités de courtage et d'intermédiaire dans le domaine des opérations d'assurances.

## Répartition statutaire des bénéfices

La Caisse Fédérale est soumise aux dispositions prévues par le statut de la coopération : « les sommes disponibles, après imputation sur les excédents d'exploitation des versements aux réserves légales et du paiement des intérêts aux titres constituant le capital social, sont mises en réserve ou attribuées sous forme de subvention à d'autres coopératives ou œuvres d'intérêt général ou professionnel ».

## Tenue des Assemblées Générales

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année, avant le 31 mai. Elle peut être convoquée extraordinairement toutes les fois que le Conseil d'administration ou un quart des sociétaires le demande.

Les motifs de la convocation doivent dans ce dernier cas, être présentés par écrit au Président du Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Président du Conseil d'administration. Si le Président du Conseil d'Ad-

ministration refusait de convoquer l'Assemblée Générale réclamée par un quart des sociétaires, ceux-ci pourraient donner mandat écrit à l'un d'entre eux pour procéder à cette convocation.

La convocation de l'Assemblée Générale est faite au moins quinze jours à l'avance par lettre individuelle ou par publication dans un journal d'annonces légales.

La convocation mentionnera les questions portées à l'ordre du jour et, le cas échéant, la liste des noms du quart des sociétaires qui auraient réclamé la convocation de l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration. Il peut comporter, outre les propositions émanant du Conseil d'administration, toute question présentée au Conseil six semaines au moins avant la convocation de l'Assemblée Générale sur la requête revêtue de la signature d'un dixième au moins du nombre total des sociétaires.

Il ne peut être mis en délibération dans toute Assemblée Générale que les objets portés à l'ordre du jour.

## Document d'information annuelle

Au cours de l'année 2018, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe a publié cinq documents contenant une information financière :

- ▶ En avril 2018, le rapport annuel relatif à l'exercice 2017 ;
- ▶ En juin 2018, les dossiers de présentation financière requis par la Banque de France pour les émetteurs de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) et à moyen terme ;
- ▶ En août 2018, l'information financière semestrielle au 30 juin ;
- ▶ En décembre 2018, la documentation relative à son programme d'émission obligataire (EMTN) dont le visa a été obtenu fin janvier 2019.

## Calendrier des publications financières

Agenda sous réserve de modification	
Résultats annuels 2018	25 avril 2019
Résultats semestriels	Août 2019

# Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe

4, Place Richebé - 59800 LILLE

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

## Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2019

### Résolutions

#### À caractère Ordinaire

##### Première Résolution

###### (Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2018 dans leur forme et leur teneur qui se soldent par un excédent de recettes de 2 693,91 euros.

L'Assemblée Générale décide de l'affecter en totalité au report à nouveau et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion.

##### Deuxième Résolution

###### (Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, constate qu'aux termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, ceux-ci n'ont été avisés d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 612 – 5 du Code de Commerce.

##### Troisième Résolution

###### (Approbation des comptes sociaux globalisés)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux globalisés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe, arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

##### Quatrième Résolution

###### (Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe établis selon les normes IFRS et arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

##### Cinquième Résolution

###### (Budget 2019)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, arrête le budget de la Fédération à 3 929 milliers d'euros pour l'année 2019. La part des cotisations de chaque Caisse adhérente est fixée à 0,0171 % du montant moyen des capitaux gérés.

##### Sixième Résolution

###### (Renouvellement des mandats de six administrateurs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur de Mesdames Christine DEBOUBERT, Vania FOSSAERT, Catherine LAMBLIN-MESSIEN, Nathalie POLVECHE et Fabienne RIGAUT et de Monsieur Jacques VANBREMEERSCH.

Sur proposition du Comité des Nominations, l'Assemblée Générale décide de réélire pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- ▶ Madame Christine DEBOUBERT :
- ▶ Madame Vania FOSSAERT :
- ▶ Madame Catherine LAMBLIN-MESSIEN :
- ▶ Madame Nathalie POLVECHE :
- ▶ Madame Fabienne RIGAUT :
- ▶ Monsieur Jacques VANBREMEERSCH :

Lesquels déclarent accepter leur fonction.

### Septième Résolution (Nomination d'un administrateur)

Sur proposition du Comité des Nominations, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide également de nommer comme Administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- ▶ Monsieur Luc WYNANT,  
domicilié B-1770 Liedekerke, Muilenstraat 10

Lequel déclare accepter sa fonction.

### Huitième Résolution (Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires,

- > Après avoir constaté l'arrivée à échéance du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire, de la société DELOITTE,
- > Après avoir constaté l'arrivée à échéance du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la société BEAS,

Renouvelle pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, les mandats de :

- ▶ La société Deloitte, comme Commissaire aux Comptes titulaire
- ▶ La société BEAS, comme Commissaire aux Comptes suppléant

Lesquels déclarent accepter leur fonction.

### Neuvième Résolution (Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

### À caractère Extraordinaire :

#### Première Résolution (Modification des statuts relative à la limite d'âge du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux délégués)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article des statuts afin de porter à 70 ans la limite d'âge du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux Délégués.

L'article 14 des statuts modifiés est rédigé comme suit :

#### « Article 14 des statuts de la Fédération - Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la Fédération et la réalisation de son objet. Toute attribution qui n'est pas spécialement réservée à l'Assemblée Générale par la loi et les statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut consentir toute délégation générale ou spéciale de ses pouvoirs à un Directeur Général qu'il nomme ou à un ou plusieurs de ses membres, ou à toute autre personne même étrangère à la Fédération avec, au besoin, faculté de substituer.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil peut également nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués. Nul ne peut être nommé ou rester membre

de la direction générale s'il a atteint l'âge de 70 ans. Ses fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé se tenant après son soixante-dixième anniversaire.

(le reste sans changement) »

#### Deuxième Résolution (Modification du Règlement Général de Fonctionnement)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et en avoir délibéré, constate que les modifications proposées concernent :

- ▶ La suppression des références à la Caisse Fédérale, le RGF étant destiné aux Caisses locales ;
- ▶ La suppression de la mention de demande de parts sociales en contrepartie d'un crédit (demande du réviseur coopératif) ;
- ▶ L'intégration du vote dématérialisé ;
- ▶ La suppression de mots obsolètes, type « concordat » ;
- ▶ Des précisions sur la notion de président de séance ;
- ▶ L'adaptation au règlement financier ;
- ▶ L'adaptation aux missions actuelles de l'audit Groupe, de la conformité et des engagements.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide d'adopter, article par article puis dans son ensemble, l'intégralité des modifications proposées.

#### Troisième Résolution (Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

# Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

4 Place Richebé - 59000 Lille

Société Anonyme Coopérative de crédit à capital variable

## Assemblée Générale mixte du 24 avril 2019

### Projets de résolutions

#### À caractère Ordinaire :

##### Première Résolution

##### (Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

##### Deuxième Résolution

##### (Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

##### Troisième Résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 239 841 428,04 euros, de la manière suivante :

- ▶ Réserve légale : 4 030 338,93 euros
- ▶ Réserves ordinaires : 235 811 089,11 euros

##### Quatrième Résolution

##### (Évolution du capital social)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, constate que le capital social, qui était 334 347 600 euros en fin d'exercice 2017, s'établit à 352 877 400 euros au 31 décembre 2018.

##### Cinquième Résolution

##### (Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribués au Directeur Général)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du rapport de gouvernement relatives à la rémunération des mandataires sociaux, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Éric CHARPENTIER, Directeur Général.

##### Sixième Résolution

##### (Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribués au Directeur Général Délégué)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du rapport de gouvernement relatives à la rémunération des mandataires sociaux, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Christian NOBILI, Directeur Général Délégué.

##### Septième Résolution

##### (Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribués au Président du Conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du rapport de gouvernement relatives à la rémunération des mandataires sociaux, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Monsieur André HALIPRÉ, Président du Conseil d'Administration.

**Huitième Résolution**

**(Vote sur les principes et les critères de détermination des éléments composant la rémunération du Directeur Général, du Directeur Général Délégué et du Président du Conseil d'Administration)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du rapport de gouvernement relatives à la rémunération des dirigeants, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de leur mandat :

- ▶ Au Directeur Général :
- ▶ Au Directeur Général Délégué :
- ▶ Au Président du Conseil d'Administration. :

**Neuvième Résolution**

**(Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2018 aux dirigeants effectifs et à certaines catégories de personnel)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport de gouvernement, donne un avis favorable sur le montant global des rémunérations de toutes natures, lequel s'élève à 4 065 727 euros versées durant l'exercice écoulé à 57 salariés, à savoir les dirigeants responsables, au sens de l'article L.511-73, et les catégories de personnel, incluant les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du Groupe.

**Dixième Résolution**

**(Vote sur le montant maximal des indemnités compensatrices de temps passé allouées aux membres du Conseil d'Administration)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires décide, sur proposition du Comité des Rémunérations, de fixer le montant maximal des indemnités annuelles compensatrices de temps passé, à allouer aux membres du Conseil d'Administration à la somme de 120 000 euros pour l'exercice 2019.

Cette enveloppe pourra être utilisée en tout ou partie, selon les modalités validées par le Conseil d'Administration.

**Onzième Résolution**

**(Rapport du réviseur coopératif)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires et après en avoir délibéré, prend acte du rapport établi par le réviseur coopératif, conformément à l'article 25 des statuts de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

**Douzième Résolution**

**(Renouvellement des mandats de six administrateurs)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur de Mesdames Christine DEBOUBERT, Vania FOSSAERT, Catherine LAMBLIN-MESSIEN, Nathalie POLVECHE et Fabienne RIGAUT et de Monsieur Jacques VANBREMEERSCH.

Sur proposition du Comité des Nominations, l'Assemblée Générale décide de réélire pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- ▶ Madame Christine DEBOUBERT :
- ▶ Madame Vania FOSSAERT :
- ▶ Madame Catherine LAMBLIN-MESSIEN :
- ▶ Madame Nathalie POLVECHE :
- ▶ Madame Fabienne RIGAUT :
- ▶ Monsieur Jacques VANBREMEERSCH :

Lesquels déclarent accepter leur fonction.

**Treizième Résolution**

**(Nomination d'un administrateur)**

Sur proposition du Comité des Nominations, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide également de nommer comme administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- ▶ Monsieur Luc WYNANT,  
domicilié Rue Muillemstraat 10 – B-1770 Liedekerke :

Lequel déclare accepter sa fonction.

**Quatorzième Résolution**

**(Pouvoirs en vue des formalités)**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.



## À caractère Extraordinaire :

### Première Résolution

(Modification des statuts relative à la limite d'âge du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article des statuts afin de porter à 70 ans la limite d'âge du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux Délégués.

L'article 18-2 des statuts modifiés est rédigé comme suit :

### « 18-2 – Direction générale de la société 1 - Composition de la direction générale

La Direction Générale est composée d'un Directeur Général et d'un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués. Ce sont des personnes physiques.

Le Directeur Général est nommé et révoqué par le Conseil d'Administration. Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration nomme et révoque le ou les Directeurs Généraux délégués.

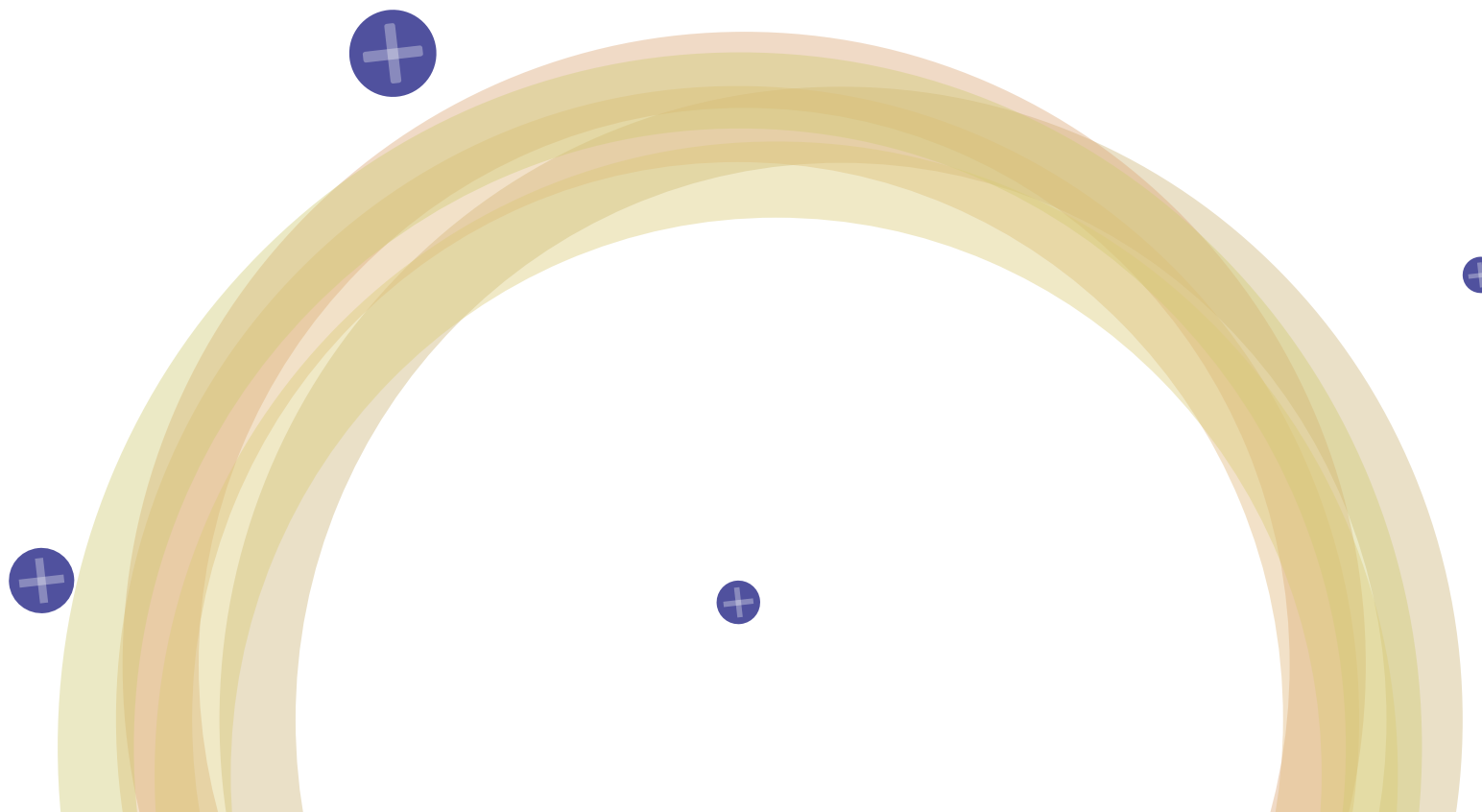
Nul ne peut être nommé ou rester membre de la Direction Générale s'il a atteint l'âge de 70 ans. Ses fonctions

prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé se tenant après son soixante-dixième anniversaire. (le reste sans changement) »

### Deuxième Résolution

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente Assemblée, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres consécutives aux modifications intervenues.



# Table de concordance

Table de concordance	Pages
<b>Organigramme</b>	
Présentation de la société et du Groupe	5-13
Liens de dépendance de la société au sein du Groupe	/
<b>Organe d'administration et de direction</b>	
Noms et fonctions des membres des organes d'administration et de direction et principales activités significatives exercées en dehors de celle-ci	16-17, 24-27
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	23
Composition et fonctionnement des Comités	17-18
<b>Aperçu des activités</b>	
• Principales activités	32-55
• Principales activités de la société	
• Nouveau produit et/ou nouvelle activité	
• Principaux marchés	
• Position concurrentielle de la société	
<b>Information sur les tendances</b>	
Déclarations sur les perspectives de la société	56-57
Tendance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de la société pour l'exercice en cours	/
<b>Facteur de risques</b>	<b>64-146</b>
<b>Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)</b>	<b>148-190</b>
<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société</b>	
<b>Principaux actionnaires</b>	<b>27-30</b>
Nature du contrôle exercé par la société	64-146
Accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société	/
<b>États financiers</b>	<b>192-262</b>
Vérifications des informations financières historiques annuelles	
• Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	263-268
• Autres informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux	

<b>Table de concordance</b>	<b>Pages</b>
Source des informations financières figurant dans le document de référence non tirées des états financiers vérifiés de la société	/
Date des dernières informations financières auditées	31/12/18
Informations financières intermédiaires	/
• Informations financières semestrielles	/
• Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois du nouvel exercice assorties d'états financiers comparatifs, et rapport d'examen	/
Procédures judiciaires et d'arbitrage	/
Changement significatif de la situation financière de la société	/
<b>Informations concernant la société</b>	
<b>Personnes responsables</b>	
Responsable du document de référence	270
Attestation du responsable	270
<b>Histoire et évolution de la société</b>	
Raison sociale et nom commercial de la société	271
Lieu de constitution de la société et numéro d'enregistrement	271
Date de constitution et durée de vie de la société	271
Siège social et forme juridique de la société, législation régissant ses activités, son pays d'origine	
Adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	280-281
Événement récent propre à la société relatif à l'évaluation de sa solvabilité	/
<b>Contrats importants</b>	
<b>Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclarations d'intérêts</b>	
<b>Documents accessibles au public</b>	

# Coordonnées des Sociétés du Groupe en 2018

## Pôle Bancassurance

### Réseau France

#### Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (CFCMNE)

4 Place Richebé - 59000 Lille.

Tél : 03 20 78 38 38

Site Internet : [www.cmne.fr](http://www.cmne.fr)

- Président du Conseil d'Administration : **André HALIPRÉ**
- Directeur Général : **Éric CHARPENTIER**
- Directeur Général Délégué : **Christian NOBILI**

### Réseau Belgique

#### Crédit Mutuel Nord Europe BELGIUM (CMNE BELGIUM)

Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles (Belgique)

Tél : 00 32 22 89 82 00

- Président du Conseil d'Administration : **André HALIPRÉ**
- Président du Comité de Direction : **Éric CHARPENTIER**

#### BEOBANK NV/SA

Boulevard G<sup>al</sup> Jacques, 263 G - 1050 Bruxelles (Belgique)

Tél : 00 32 626 51 11

Site internet : [www.beobank.be](http://www.beobank.be)

- Président du Conseil d'Administration : **Éric CHARPENTIER**
- Président du Comité de Direction : **Guy SCHELLINCK**

### Réseau Entreprises

#### Bail Actéa

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 03 28 02 57 05

Site Internet : [www.bail-actea.fr](http://www.bail-actea.fr)

- Président du Conseil d'Administration : **Christian NOBILI**
- Directeur Général : **Bernard DUFERMONT**
- Directeur Général Délégué : **Jean-Charles DHAUSSY**

#### Nord Europe LEASE

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 03 28 02 56 26

- Président du Conseil d'Administration : **Christian NOBILI**
- Directeur Général : **Bernard DUFERMONT**
- Directeur Général Délégué : **Jean-Charles DHAUSSY**

#### Nord Europe PARTENARIAT

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 02 28 02 56 83

- Président du Conseil d'Administration : **Christian NOBILI**
- Directeur Général : **Philippe AMOURIAUX**

## Pôle Asset-Management

### Groupe La Française

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris  
Tél : 01 73 00 73 00

Site Internet : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

- Président du Conseil de surveillance : **Éric CHARPENTIER**
- Président du Directoire : **Xavier LÉPINE**
- Directeur Général : **Patrick RIVIÈRE**

### La Française Asset-Management

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris  
Tél : 01 43 12 01 00

Site Internet : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

- Président du Conseil de surveillance : **Xavier LEPINE**
- Président du Directoire : **Patrick RIVIÈRE**
- Directeurs Généraux : **Jean-Luc HIVERT**  
et **Laurent JACQUIER-LAFORGE**

### La Française Real Estate Managers

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris  
Tél : 01 73 00 73 00

Site internet : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

- Président du Conseil de surveillance : **Xavier LEPINE**
- Président du Directoire : **Marc BERTRAND**
- Directeurs Généraux : **Marc-Olivier PENIN**  
et **Éric ALLARD**

### La Française AM International

60 Grand-Rue - L-1660 Luxembourg  
Tél : 00 352 24 83 221

- Président du Conseil de Surveillance : **Patrick RIVIÈRE**
- Président du Directoire : **Philippe LECOMPTE**

### La Française AM Finance Services

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris  
Tél : 01 73 00 73 00

Site internet : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

- Président du Conseil de surveillance : **Patrick RIVIÈRE**
- Président du Directoire : **Philippe LECOMTE**
- Directeurs Généraux : **Thierry SEVOUMIANS**  
et **Thierry GORTZOUNIAN**

### La Française Investment Solutions

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris  
Tél : 01 73 00 75 75

Site internet : [www.lafrancaise-gis.com](http://www.lafrancaise-gis.com)

- Président du Conseil de surveillance : **Pierre LASSERRE**
- Président du Directoire : **Sofiène HAJ TAIEB**
- Directrice Générale déléguée : **Thouraya JARRAY**

### Nouvelles Expertises et Talents AM

125 Boulevard Raspail - 75006 Paris  
Tél : 01 73 00 73 00

Site internet : [www.newalpha.com](http://www.newalpha.com)

- Président : **Patrick RIVIÈRE**
- Directeurs Généraux : **Lior DERHY** et **Antoine ROLLAND**

### La Française Global Investments

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris  
Tél : 01 73 00 73 00

Site internet : [www.lafrancaise-gis.com](http://www.lafrancaise-gis.com)

- Président du Conseil de surveillance : **Pierre LASSERRE**
- Président du Directoire : **Arnaud SARFATI**
- Directeur Général délégué : **Christophe LESIEUR**

### Inflection Point By La Française

78 Brook Street - London W1K5EF (Royaume-Uni)  
Site internet : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

### Veritas Portfolio GmbH KG

Mainbuilding,  
Tausanstraße 18 - 60325 Frankfurt am Main (Allemagne)

